



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 7 septembre 2026

En exercice : 23

Présents : 19

Excusés : 3

Absents : 1

Date de la convocation :

02/09/2026

Président de séance :

Valentin CARRERAS

Secrétaire de séance :

Vincent THIBERT

Rapporteur : Corinne

CONDEMINE

N° interne de l'acte : 2026-55

lundi 7 septembre 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS.

Membres présents :

Aurélié BARRAT, Gwenaél BRAC DE LA PERRIERE, Valérie BOUILLOUX, Valentin CARRERAS, Corinne CONDEMINE, Françoise CURAILLAT, Emilie DAILLY, Claire DE CROMBRUGGHE, Pascal DUCROUX, Océane FERREIRA NUNES, Annick GUYON, Sébastien JAILLET, Bekrih KRASNICI, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT, Christine VAZ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Céline CARREIRO (donne pouvoir à : Annick GUYON), Eric FOREST (donne pouvoir à : Vincent THIBERT), Luc GIROUX (donne pouvoir à : Gwenaél BRAC DE LA PERRIERE)

Membres Absents :

Lucien MILLOT

Objet: Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23 1°,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (NPPAV : A.BARRAT, O.FERREIRA NUNES, B.KRASNICI), décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à conclure les contrats ci-dessous et leurs avenants éventuels en fonction des besoins des services, renouvelable si nécessaire dans la limite de la durée de 12 mois sur une période de 18 mois pour un même agent :

- Services techniques : 3 postes d'adjoint techniques échelon 1 à temps complet
1 poste d'adjoint technique échelon 1 à 20h hebdomadaire

- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Vincent THIBERT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre,
Le Maire,
Valentin CARRERAS

